
Rection prépositionnelle au sein du noyau verbal et prédicativité énonciative. Une étude fondée sur *La Croix du cœur* de Charly-Gabriel Mbock

Prepositional rection within the verbal core and enunciative predicativity. A study based on *La Croix du cœur* by Charly-Gabriel Mbock

Marie Michèle **NGANMO FOYET**¹
Université de Yaoundé I Cameroun
nganmomichele@yahoo.fr

Résumé : *Au sein du noyau verbal, la préposition apparaît au cœur de deux constituants : le pivot morphologique (semi-auxiliaire) à gauche et l'infinitif (son régime direct) à droite, d'où la rection. Mais il n'est point question ici de revenir sur ce phénomène éminemment éloquent au plan morphosyntaxique. Ce à quoi nous accordons un grand intérêt c'est le rôle de ce dernier dans cette matrice, qui selon nous est au-delà de l'option syntaxique. Ainsi, postuler la prédicativité d'un constituant comme la préposition, surtout les monophonématiques (à, de et par), peut paraître problématique lorsqu'on connaît toute la science développée pour proclamer un point de vue assez parallèle. Cet article propose une autre lecture de cet outil de discours, dont l'utilisation permet non seulement de capitaliser un sens, mais aussi d'en inférer un aux constituants qui l'environnent. Par ailleurs, la scrutation du corpus a permis de relever sa fonction narratologique qui se déduit de son utilisation particulière à travers les propos d'un personnage du récit.*

Mots-clés : *préposition, sémantité, verbe périphrastique, rection, contexte*

Abstract : *Within the verbal core, the preposition appears at the heart of two constituents: the morphological pivot (semi-auxiliary) on the left and the infinitive (its direct regime) on the right, hence the rection. But there is no question here of returning to this eminently eloquent phenomenon on the morphosyntactic level. What we attach great interest to is the role of the latter in this matrix, which according to us is beyond the syntactic option. Thus, postulating the predicativity of a constituent like the preposition, especially the monophonematic ones (à, de and par), can seem problematic when we know all the science developed to proclaim a fairly parallel point of view. This article proposes another reading of this discourse tool, the use of which not only makes it possible to capitalize on a meaning, but also to infer one from the constituents which surround it. Furthermore, the scrutiny of the corpus made it possible to identify its narratological function which is deduced from its particular use through the words of a character in the story.*

Keywords: *preposition, semanticity, periphrastic verb, rection, context*

¹ Auteur correspondant : MARIE MICHELE NGANMO FOYET | nganmomichele@yahoo.fr



La tradition grammaticale opère le distinguo entre les parties du discours prédicatives et les parties du discours non prédicatives. C'est ainsi que l'on range généralement la préposition dans la deuxième catégorie. Nous convenons aujourd'hui que cette dichotomie est susceptible d'être aménagée, étant donné que le sens est une donnée qui échappe à la fixité et évolue parallèlement à la stabilité, et aussi eu égard aux avancées faites à travers les linguistiques de deuxième génération¹ (approches de l'énonciation). Cela signifie qu'aucun mot ne signifie, sans l'action de l'homme, à lui inférer le sens voulu en fonction du contexte, et que le sens ne se dévoile que de la conjugaison du co-texte et du contexte. Cette tendance nous éloigne du point de vue formulé par les tenants de la sémantique structurale (Greimas, 1986) qui stipule que le sens se trouve dans le mot. L'on est également bien loin des thèses structuralistes des premières heures qui prônaient un immanentisme strict. Les positions de C. F. Ewane (2016) et de Dassi (2006) sont assez claires à ce sujet. Au sein de certains verbes périphrastiques, la présence ou l'absence de la préposition crée une nuance sémantique importante sur laquelle nous souhaitons revenir ici. Nous voudrions ainsi, au cours de cette investigation, résoudre le problème du degré de responsabilité prédicative de la préposition dans la matrice verbale. Nous répondons provisoirement que la préposition semble être le matériau morphosémantique qui commande non seulement la sémantique de l'auxiliaire, mais également celle de l'ensemble constitué de l'auxiliaire (élément de gauche) et de la base infinitive (élément de droite) pour rendre compte de l'objectif de communication. L'œuvre du corpus choisie est *La Croix du cœur* de C.-G. Mbock. La grille méthodologique⁴ que nous exploitons est construite à partir du distributionnalisme d'E. Haugen et des concepts de structure de surface et structure profonde que nous empruntons à N. Chomsky dans sa grammaire générative. Nous joignons à cela les aperceptions guillaumiennes de la langue. Notre voudrions montrer à travers cet article que la vacuité annoncée de la préposition est à relativiser en langue, en général, et en particulier lorsqu'elle fonctionne comme un médiateur entre l'auxiliaire et l'infinitif. Pour résoudre le problème posé, nous commençons l'étude par un balisage théorique et épistémologique avant de nous appesantir sur la question de la préposition et génération du sens pour déboucher sur les rendements grammaticaux et didactiques.

1. Du balisage théorique et épistémologique

Nous entendons, dans cette section, poser les jalons épistémologiques et heuristiques de l'étude, en établissant clairement ce dont il est question.

La préposition en grammaire

¹ Les linguistiques de première génération sont celles qui étudient la langue comme un système clos de données analysables en elles-mêmes, c'est-à-dire les structuralismes des premières heures. Quant aux linguistiques de deuxième génération, elles prennent en compte, dans l'étude de la langue, l'appareillage systémique (considéré comme un argument significatif) qui se met en place dans la construction de l'énoncé. Les linguistiques de troisième génération sont éminemment pragmatiques.

⁴ La grille méthodologique est éclectique en raison de l'utilité et de chaque théorie. Nous étudions un constituant (la préposition) dans un environnement co-textuel qui amène à interroger sa distribution. Et les analyses et interprétations se fondent sur la scrutation de la génération de ce constituant en discours et de ses apports dans la construction du sens et de la signification du système auquel il appartient.

La tradition grammaticale retient qu'une préposition est un mot outil qui unit un complément au mot complété. Pour être un peu plus explicite, A. Jaeggi nous en donne une définition détaillée. Pour lui,

dans la syntaxe moderne est préposition : la particule qui relie et subordonne à une autre partie de la phrase : un nom-nom, adjectif, nom de nombre, participe passé-adjectif - ou une construction nominale (telles que la phrase substantive conjonctionnelle et la phrase relative), un pronom, un infinitif, un adverbe, une construction ou phrase adverbiale - à moins qu'il n'y ait ellipse du verbe. (Jaeggi, 1956 : 25)

Ce point de vue nous intéresse à plus d'un titre. Nous soulignons l'aspect syntactico-fonctionnel de la préposition et sa subordination. Elle reste donc un outil de relation (subordination) qui permet l'enchaînement de l'élément de gauche dans un autre à droite. L'idée qui ressort de cette proposition est également partagée par la J. Damourette et E. Pichon (1911-1927).

Par ailleurs A. Jaeggi (1965 : 26) annonce également que C. de Boer classe les prépositions d'après leurs différentes valeurs sémantiques en prépositions « non-casuelles », ou pleines (« dans, après, sans, », etc.), « semi-casuelles » (avec, en, par, pour », qui ont tantôt la fonction des cas, tantôt celle d'exprimer des rapports bien définis) et « casuelles » ou vides (« à, de »). Dans cette logique, la préposition « de » est la préposition vide par excellence, donc ne possède pas de sens lexicologique, note-t-il (Jaeggi (1965 : 28). Ce point de vue ajoute un bémol sur les acquis traditionnels au sujet du phénomène linguistique en étude lorsqu'elle assigne à certaines prépositions un sens. Mais le besoin reste ici d'évaluer la quantité notionnelle dans chacune d'elles. Au-delà de l'option lexicologique classique, nous voudrions aussi interroger la portée communicationnelle de ce constituant aux potentialités énonciatives relativement négligées en grammaire.

En fin de compte, si l'on admet classiquement qu'il existe une démarcation fort rigide entre les parties de langue prédicatives et celles non prédicatives, pour certains guillaumiens, en l'occurrence G. Moignet (1981 : 14), la prédicativité et la prédicativisation de ces dernières est possible à travers le transfert de classe syntaxique par densification sémantique. Ainsi, la *sémantivisation* (l'actionnement du sens) de la préposition, comme pour ses congénères, pourrait être possible par le mécanisme de substantivation. Il convoque la préposition « pour » en guise d'illustration qui, précédée d'un article, entre de plain-pied dans la classe syntaxique du nom. La tendance discriminante demeure toujours partagée par ces auteurs puisque la préposition demeure exclue des parties du discours prédicatives signifiantes au sens strict, comme le sont « le nom-substantif, le nom-adjectif, le verbe et l'adverbe ».

Notre objectif est de montrer qu'au-delà de sa fonction²⁶ de liant, la préposition commande le sens du verbe auquel il est lié en limitant et/ou en orientant son extensité et en participant à la construction de la sémantique du groupe verbal, ce qui permet de dissiper le flou et d'activer le sens.

De la participation de la préposition à la constitution du verbe périphrastique

Le verbe périphrastique dont il est question ici réfère à la construction qui comprend le semi-auxiliaire et l'infinitif verbal. L'on est donc en présence d'un auxiliaire⁷ et d'un auxilié, et l'objectif est de dégager l'impact de la préposition dans les rapports qui se tissent entre les deux unités, étant donné que certains tours insèrent une préposition entre ces deux maillons. Les prépositions « à », « de » et « par » sont les plus courantes. Les rapports entre les unités

² Le verbe « commander » est volontairement utilisé, puisque le sens de la particule qui précède la préposition fonctionne encore comme une donnée puissancielle qui trouve son accomplissement de la conjonction avec la préposition.

constituant l'ensemble s'évaluent aux plans morphosyntaxique et sémantique. À ce sujet, N. Ruwet note que

Il faut distinguer trois constituants :

- (a) l'auxiliaire comme morphème purement grammatical (porteur des fonctions de temps, de personne, de mode, de nombre) ;
- (b) le verbe comme lexème (arriv, frapp, etc.) ;
- (c) la somme de l'auxiliant et de l'auxilié, associant le sens spécifique de l'auxiliant à la forme spécifique de l'auxilié, (qui) assure la fonction de temporalité et produit la valeur de parfait. (1966 :105-106)

Nous rappelons que ce qui nous intéresse ici c'est la construction verbale périphrastique dans laquelle la préposition se donne à voir. Dans cette veine, celle-ci constitue pour nous avec l'auxiliant un ensemble systémique du point de vue du sens.

E1 : Il avança vers Sakio, se recueillit un instant et **se mit à parler**. (LCDC : 37)

Le groupe verbal « se mit à parler » comporte statutairement deux unités : un semi-auxiliaire et un infinitif. Le semi-auxiliaire est constitué d'une base verbale et d'une proposition de sortie, sauf que cette dernière est un morphème partie intégrante de l'ensemble. Le degré de coalescence est ici maximal. Il en est de même pour les cas de semi-auxiliaires locutionnels. Pour M.-M. Nganmo (2021 : 318), *la coalescence suppose la linéarité syntaxique de plusieurs éléments, mais aussi leur fusion sur le plan sémantique*. C'est une réalité qui s'impose au regard de l'illustration choisie.

Le degré de coalescence n'est pas toujours identique dans toutes les constructions. Les cas suivants le témoignent.

E2 : Aussi **avait-il décidé de** poursuivre son périple. (LCDC : 58)

✓ **structure profonde** : il avait décidé qu'il poursuivrait son périple

→ Possibilité de subordination avérée

Cette tendance est celle des constructions à coalescence moyenne. Cela est également le cas pour les semi-auxiliaires qui ont la possibilité de se construire avec plusieurs prépositions.

E3 : On eût dit que la vieille s'agrippait à ce livre pour ne pas perdre pied et se retrouver dans le précipice que le catéchiste **avait (...)** **commencé** à creuser autour d'elle. (LCDC : 10)

✓ Commencer à : mode d'aspect inchoatif (Maingueneau, 1981)

✓ Commencer par : mode d'aspect introductif (Nganmo, 2021)

→ L'une ou l'autre préposition entraîne une orientation sémantique et rend effective l'une des propositions qu'infère l'utilisation du morphème « commencer ».

Il y en a aussi des cas où l'on assiste à un relâchement de la connectivité des unités du système de sorte qu'il est possible de les analyser séparément.

E4 : Je **reste à** garder la maison. (LCDC : 88)

▪ Présence facultative de la préposition.

✓ Plan stylistique : distribution anachronique et même fossilisante de la préposition « à ».

La conséquence est qu'à ce niveau-ci la coalescence est mitigée ou approximative.

En tant qu'actant dans l'opérationnalisation du système verbal dont il est ici question, la préposition capitalise des fonctionnalités qui la rendent utiles à plus d'un titre. Son importance est donc plus ou moins impérieuse selon le cas d'espèce. L'utilité ou le choix de la préposition suppose la prise en compte de certains déterminants : le sens et l'option communicationnelle.

De la rection prépositionnelle

Le mot *rection* est un déverbatif formé à partir du verbe « régir ». Étymologiquement, ce mot provient du latin « rex » qui signifie roi, lui-même emprunté du gaulois « rix ». C'est donc à partir de cette dernière lexie que se décline « regis » signifiant *qui est en rapport avec le fait de régner*, d'où les dérivations régime, régimenter. En grammaire,

On appelle rection la propriété qu'a un verbe d'être accompagné d'un complément dont le mode d'introduction est déterminé. [...]. On parle aussi de rection pour les prépositions lorsque l'on considère que la préposition régit (gouverne) le cas qui est celui du syntagme nominal qui suit ; ainsi on dira que la rection de la préposition latine *ex* est l'ablatif. (Dubois *et al.*, 2002 : 399)

Cette définition investit le domaine de la syntaxe et le régime prépositionnel est à droite. Sauf que pour nous, les coordonnées du réel sont tout autre. Le plan qui encadre ces développements est logico-sémantique, du coup la rection (de régir) s'établit à gauche et renvoie à la relation qui unit la préposition et le semi-auxiliaire, où le premier détermine sémantiquement le second. Nous parlons donc de rection prépositionnelle dans cette étude pour désigner la capacité qu'a la préposition d'orienter, voire de commander le sens de l'étiquette verbale avec laquelle elle est utilisée. Ce dernier acquiert ici une fonction déterminative au plan sémantique et morphosyntaxique.

Des grammairiens de renom d'autrefois, à l'instar de Kr. Sandfeld (1965 : 215- 249), estimèrent que, dans la structure faisant intervenir une préposition précédant un infinitif, ce dernier pouvait apparaître comme régime de la préposition. Il intitule d'ailleurs le Livre III du volume que nous exploitons « L'infinitif régime de la préposition à ». Nous n'adoptons pas cette posture épistémologique dans nos travaux. À notre avis, la préposition - contenue dans la structure semi-auxiliaire - fonctionne avec les autres morphèmes rendant compte du semi-auxiliaire, considéré comme un système. Elle n'est pas détachée du reste. Cela signifie que l'infinitif ne complète pas la préposition, mais l'ensemble formé par l'auxiliaire et la préposition, et qu'entre le semi-auxiliaire et l'infinitif, la préposition ne constitue pas un outil accessoire, mais plutôt est un maillon essentiel participant de la sémantique du semi-auxiliaire. Pour ce faire, la sélection de l'une ou de l'autre préposition engendre des conséquences majeures sur le sens de l'ensemble appelé semi-auxiliaire. (Cf. analyses précédentes). Kr. Sandfeld, en effet, n'envisageait certainement pas la semi-auxiliation lorsqu'il menait son étude. C'est certainement pour cette raison qu'il considère l'infinitif comme le régime de la préposition qu'il suit.

2. Préposition et génération du sens

Nous pouvons constater des nuances sémantiques dues à l'utilisation d'une préposition ou d'une autre, formées à partir d'une même base locutionnelle. C'est dans ces sens que « demander à » est différent de « demande de ». Les prépositions que nous ciblons ici sont *à*, *de* et *par*, les seules entrant dans la composition des semi-auxiliaires.

Du cas de la préposition « à » et de son absence

Nous évaluons ici l'incidence d'utilisation et de non utilisation de la préposition

« à » sur la base « aimer ».

E5 : Ils aimeraient bien faire ta connaissance. (LCDC : 228)

E6 : Pour étayer cette affirmation, ils aiment à raconter l'histoire de ce Bakong qui avait construit une maison si belle que le monde l'admirait. (LCDC : 74)

L'emploi de la préposition « à » entraîne une variation du sens. Il ne s'agit plus *d'avoir de l'affection pour quelqu'un ou pour quelque chose*, mais plutôt *de prendre plaisir à quelque chose*. Cette évolution sémantique est due à l'apport notionnel qu'apporte la préposition « à » lorsqu'elle est conjointe au verbe « aimer ». Par ailleurs, l'on relève que « aimer à » est une forme non triviale qu'utilisent les locuteurs ayant une bonne connaissance de la langue française et qui relève du niveau acrolectal. Dans le corpus, cet emploi est pris en charge par le narrateur qui peut être caractérisé comme un personnage dont l'expression est empreinte d'afféterie. Bien plus, « aimer à » est une forme relativement archaïsante qui marque la distance entre le locuteur et le procès exprimé par l'infinitif. Cette distance est donc marquée morphosyntaxiquement par la transitivité indirecte au moyen de la préposition à. La forme « aimer à » est différente de « aimer » qui est une forme dont l'utilisation est contemporaine et qui appelle la transitivité. Sur le plan stylistique, « aimer à » rend compte d'un état de langue en désuétude dans le langage courant et en décrépitude dans le discours littéraire. Si le narrateur est le seul à l'utiliser dans le texte, nous en déduisons que sur le plan pragmatique, il y a une volonté pour lui de redonner de la valeur à certaines reliques de la langue - qu'il tente de faire vivre à travers son discours.

Du cas de la préposition « à » en opposition à « de »

Cette analyse s'appesantit sur le cas des semi-auxiliaires « continuer à/de » et « demander à/de ».

— Avec « demander », à // de (distincts) **E7** : Ai-je demandé à être catéchiste ? (LCDC : 55)

→ Ai-je demandé **que** je sois catéchiste ?

→ La préposition « à » est enchâssante

→ La préposition « à » nominalise la complétive par « que »

→ « ai demandé » et « sois » sont pris en charge par le même pronom sujet : « je »

→ C'est un cas de réflexivité expressive

E8 : Mais ne me demande pas de quitter Nyambè pour Jéhovah ! (LCDC : 59)

→ (Tu) demandes **que** je quitte ... »

→ Quelqu'un demande **que** je quitte...

→ La préposition « de » nominalise la complétive par « que »

→ « demande » et « quitte » sont pris en charge par deux

sujets distincts (Tu ; quelqu'un ≠ Je).

→ C'est un cas de latéralité expressive : « je → tu »

— Avec « continuer », à // de (interchangeables)

E9 : Si tu continues à crier ainsi, tu vas effrayer tous les goujons de Kanda. (LCDC : 220)

→ Si tu cries + continuatif (mode d'aspect)

« Si tu continues de crier »

→ Si tu cries + continuatif (mode d'aspect)

→ Dans les deux cas « à » et « de » se valent

→ Le choix d'une forme est stylistique, donc sans conséquence sémantique

Cette démonstration vaut pour l'exemple suivant.

E10 : Sur la colline, le soleil continuait de briller. (LCDC : 72)

De manière traditionnelle, la préposition « de » est le marqueur par excellence de l'infinitif. Cela signifie qu'elle est plus attendue que la préposition « à », lorsqu'elle fonctionne avec le verbe « continuer » dans « continuer + préposition ». En contexte, que ce soit *continuer de* ou *continuer à*, nous avons affaire au mode d'aspect progressif (M. Dassi 2006). La nuance se situe ainsi au niveau du sémantisme des deux formes. Dans le cas de « demander à » et « demander de », la préposition « à » postule l'unité du sujet de demander et de l'infinitif, et « de » indique leur distinction. Cependant, dans l'exemple ci-dessus, « demander de » fonctionne différemment. La phrase dans laquelle il est utilisé peut être glosée par : Ne me demande pas que je quitte Nyambè pour Jehovah. En effet, il y a donc en sous-jacence le factitif qui commande l'utilisation de la préposition « de » par rapport à « à ». Le contexte a ainsi été l'élément guide qui a favorisé la compréhension effective de cette subtilité.

Un autre cas nous semble pertinent dans cette étude, celui de « être décidé à » et « décider de ».

E11 : Yaco, lui demanda ce dernier quand elle eut fini, es-tu bien décidée à le faire ? (LCDC : 109)

→ Es-tu décidée à + inf

→ Tu t'es décidée à

→ Deux corrélatifs en paires :

✓ Être // à

✓ Pronom réfléchi // à

E12 : Et l'évangéliste décida de rendre visite au catéchiste. (LCDC : 181)

→ L'évangéliste décida de

→ L'évangéliste a décidé de

→ Deux formes corrélatives :

✓ Verbe « décider » sans pronom réfléchi (+ de)

✓ Verbe « décider » conjugué avec « avoir » (+ de)

Le premier exemple affiche un cas de locution où la présence de l'auxiliaire « être » est une nécessité. « Décider de » sélectionne plutôt au passé l'auxiliaire « avoir ». En fait, nous avons l'impression qu'avec l'un ou l'autre auxiliaire, la préposition change et que cette dernière fait partie intégrante de la constitution de chaque semi-auxiliaire. Le premier fonctionne avec la préposition « à » tandis que le second sélectionne la préposition « de ». Les deux semi-auxiliaires sont des aspectuels, sauf que chacun appartient à une catégorie particulière.

Du cas de la préposition « à » en opposition à « par »

L'opposition « à » et « par » concerne les semi-auxiliaires « commencer à » et « commencer par ». La nuance sémantique est très perceptible à ce niveau parce que la première préposition permet de ranger le semi-auxiliaire dans la catégorie des inchoatifs, tandis que la seconde place le semi-auxiliaire dans les introductifs. En effet, « par » impose la prééminence du procès exprimé par l'infinitif par rapport à un autre, défini ou pas dans la suite de l'énoncé.

E13 : Sakio se tut aussi simplement qu'il **avait commencé à** parler. (LCDC : 72)

E14 : Le catéchiste **commença par** mettre sa prompte guérison à l'actif de la toute-puissance du Dieu d'Abraham et de Jacob. (LCDC : 92)

La préposition occupe donc une place de choix dans l'orientation sémantique du semi-auxiliaire et apparaît comme un translatif (L. Tesnière, 1988), puisqu'elle est l'élément qui détermine le classement d'un semi-auxiliaire dans une catégorie précise. Cette position contraste donc avec la conception traditionnelle qui range la préposition dans le paradigme des classes syntaxiques dites asémantiques.

3. Des rendements grammaticaux et didactiques

Cette étude nous permet de dégager quelques leçons qu'il est nécessaire de souligner. Nous insistons sur les paradigmes suivants : la grammaire et la didactique.

Des considérations en grammaire

Nous voudrions au demeurant établir le profil grammatical de la préposition dans l'environnement co-textuel défini plus haut. La préposition est donc un morphème aux caractéristiques plurielles et dont la forme et la substance du contenu (Hjelmslev) s'évaluent comme des données puissancielles (Guillaume). Nous allons nous appesantir essentiellement sur quatre fonctions de la préposition.

La fonction morphosyntaxique

La préposition est ici un constituant du groupe verbal dont le rôle est d'établir la connexion entre les maillons de ce groupe. C'est dans ce sens qu'on le considère comme un liant. Toutefois, son aptitude à la connexion dépend de son degré de coalescence avec l'élément de gauche. Reprenons de ce fait les exemples ci-après.

E4 : Je **reste à** garder la maison. (LCDC : 88)

E15 : Sakio se tut aussi simplement qu'il **avait commencé à** parler. (LCDC : 72)

Il est établi que dans ces phrases, la préposition « à » n'a pas le même comportement morphosyntaxique. Elle peut être supprimée dans la première phrase, tandis que sa présence est nécessaire, voire impérieuse dans la seconde.

La fonction sémantique

À travers les développements précédents, il s'est avéré qu'en dehors de la fonction

morphosyntaxique de liant, la préposition avait un rôle à jouer dans la construction du sens de l'ensemble verbal que nous étudions. Son emploi permet de préciser le sens du noyau verbal auquel il est lié, dans la mesure où elle a l'avantage de limiter l'extension sémantique de celui-ci. L'illustration est faite sur la base des verbes sélectionnant au moins deux prépositions. L'on a bien remarqué que le choix d'une préposition était importante dans la capitalisation du sens voulu et que celles-ci n'étaient pas interchangeables.

Néanmoins, certains noyaux verbaux sont susceptibles de sélectionner plusieurs prépositions sans qu'il n'y ait variation sémantique. Cela a été le cas avec le verbe « continuer » qu'on retrouve généralement en contexte avec les prépositions « à » et « de » ; sauf que ce dernier garde le même sens. Nous mettons un bémol sur ce qui vient d'être affirmé, puisque le choix de l'une ou l'autre préposition permet de situer le degré de normativité de l'énoncé. Tandis que l'emploi de « de » est normatif, celui de « à » relève de l'acceptabilité. Mais cela n'exclut pas la grammaticalité de ce dernier.

La fonction stylistique et énonciative

Elle dérive de la dernière et est relative au rapport qu'entretiennent la visée de discours (de l'énonciateur) et l'emploi d'une préposition. En effet, il est des cas où l'utilisation du morphème prépositionnel permet de revenir au locuteur étant donné qu'elles rendent compte d'un usage non commun de la langue et qui ressortit au niveau acrolectal de la langue également. L'exemple le plus éloquent a été celui de la préposition « à » dans les séquences « rester à » et « aimer à », où l'emploi de celle-ci peut paraître superflu dans un cas. Comme nous l'avons souligné plus haut, cette distribution de la préposition « à » est un anachronisme et relève des vestiges d'un état de langue qui n'est pas celui que le locuteur moyen de la langue française utilise aujourd'hui. Dans la source du corpus que nous avons exploitée, il y a ce tangage consommé entre le présent et le passé qui fait qu'on retient que le narrateur manifeste une volonté de consigner dans le discours contemporain des structures non actuelles.

3. La fonction structurale

Nous parlons de fonction structurale de la préposition en référence au modèle de description de la langue présenté par L. Tesnière. En effet, cette fonction est celle des prépositions qui, dans certaines conditions, ont la possibilité de modifier la catégorie aspectuelle des noyaux verbaux qu'elles commandent, d'où la translation. Celles-ci sont considérées comme des translatifs. Le mot translatif vient également de l'approche tesnièreenne de la langue. Pour cet auteur, le translatif est un morphème permettant le passage d'un mot d'une classe grammaticale à une autre. On parle de fonction translative par opposition à la fonction indicative. Selon le Dictionnaire de linguistique (p. 493), *le* a une fonction translative dans *le bleu du ciel* et une fonction indicative dans *le livre*. C'est dans cette veine que les prépositions « à » et « par » établissent une démarcation entre l'inchoatif et l'introductif lorsqu'elles sont jointes au verbe « commencer » pour former le semi-auxiliaire.

Conclusion

Cette investigation, intitulée « rection prépositionnelle au sein du noyau verbal et prédictivité énonciative. Une étude fondée sur La Croix du cœur de Charly-Gabriel Mbock » et menée à partir d'un appareillage défini à l'introduction, nous a permis de consigner en conclusion les informations ci-après. Il est apparu que dans le noyau verbal, la préposition occupe une place de choix aussi bien au plan morphosyntaxique, sémantique que stylistique à travers la restructuration morphosémantique de la forme et la substance du contenu de

l'ensemble verbal. Bien plus, la préposition, engagée dans la construction que nous étudions ici, à savoir la structure verbale, est un constituant aux nombreuses propriétés et dont l'activation du sens et l'emploi se définissent relativement à sa distribution et à la visée de discours. Cette polyfonctionnalité de ce supposé mot vide (prépositions) fait que l'on est amené à réfléchir sur son degré de grammaticalisation qui est selon nous envisagée en langue et non dans le discours. Si le sens des autres unités de langue (substantifs, verbes, adjectifs) prend effet dans le discours, la préposition apparaît dans la même logique comme un outil qui ne déroge pas à cette règle.

Références bibliographiques

- DAMOURETTE J. et Pichon E. 1911-1927. *Des Mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*. Vrin. Paris.
- DASSI. M. 2006, *Du procès du contexte à une aperception de la grammaire française contemporaine (en francophonie)*. Lincom Europa. Muenchen.
- DUBOIS. J. et al. (1994) 2002. *Dictionnaire de linguistique*. Larousse. Paris.
- EWANE. C. F. 2016. *Genèse et quantification des substantifs du français (Enjeux d'une approche guillaumienne)*. L'Harmattan. Paris.
- GREIMAS. A. 1966. *J. Sémantique structurale*. PUF. Paris.
- HJELMSLEV. Louis. 1971. *Prolégomènes à une théorie du langage*. Minuit. Paris.
- JAEGGI. A. 1956. *Le Rôle de la préposition et des locutions prépositives dans les rapports abstraits en français moderne*. Francke. Berne.
- MOIGNET. G. 1981. *Systématique de la langue française*. Klincksieck. Paris.
- NGANMO FOYET. M. M. 2021, *Du semi-auxiliaire verbal en français contemporain. Une aperception fondée sur La Croix du cœur, Quand saigne le palmier de C.-G. Mbock et Ma Passion africaine, Sagesse de mon village de C. Njiké-Bergeret*. Thèse sous la direction du regretté Pr DASSI. Université de Yaoundé I Cameroun.
- RIFFATERRE. M. 1971. *Essais de stylistique structurale*. Flammarion. Paris.
- RUWET. N. 1966. « Le constituant « auxiliaire » en français moderne ». *Langages*. N° 4. La Grammaire générative. Larousse. Paris. pp.105-125.
- SANDELD. K. 1965. *Syntaxe du français contemporain. L'infinitif*. Librairie Droz. Genève.
- TESNIÈRE. L. (1959) 1988. *Éléments de syntaxe structurale*. Klincksieck. Paris.